



PONT DE GRAND-MÈRE, À SHAWINIGAN

Restrictions pour les véhicules récréatifs



Restriction de charges :
18 tonnes (camion porteur)
10 tonnes (véhicule de 2 unités ou +)



Nombre d'essieux interdits :
4 ou +



VÉHICULES PERMIS À CERTAINES CONDITIONS



**Camionnette avec
remorque ou roulotte**
Si un des véhicules a un PNBV*
de 4500 kg/9920 lb et plus :

• Moins de 10 tonnes

• 2 ou 3 essieux



Véhicule récréatif

• Moins de 18 tonnes

* Poids nominal brut du véhicule
(indiqué sur la vignette d'identification du véhicule)